

Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2018

Présents : Mme ANTOINE, Mme DOUHET, Mme DUMAS, M AUBESSARD, M. FAURIE M. MALAURIE, M. MIGINIAC,

Excusées : Mme LAGRANGE donne procuration à M. MALAURIE, Mme STOPYRA,

Absents : M. STOPYRA, Mme BRETON

Début de la réunion à 20h00

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Marcelle ANTOINE élue à l'unanimité par les membres du conseil.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité

Achat d'un tracteur tondeuse

Plusieurs devis ont été faits :

Tracteur tondeuse + remorque :

- | | |
|---|----------------|
| • Garage Vayre : Modèle Iseki (+ rampe de chargement) | 10 140,84 € HT |
| • Juillard Condat : Kubota G 1600 II : | 6 448,33 € HT |
| • Ussel motoculture : Kubota GR1600 | 5 336,27 € HT |

Prévoir en supplément l'attelage camion

- Attelage camion : 448,60 € HT

Tracteurs homologués route :

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| • Garage Vayre : Modèle Iseki | 12 918,00 € HT |
| • Juillard Condat : Kioti | 13 658,00 € HT |
| • Juillard Condat : Kubota G23 LD | 12 307,00 € HT |
| • Menue Culture : Kubota G23LD : | 11 680,05 € HT |
| • Menue Culture : Etesia MKEHH | 9 989,00 € HT |

A l'unanimité, le conseil choisit l'offre de Menue Culture pour le KUBOTA G23LG pour un montant HT de 11 680,05 €

Transfert de compétence assainissement collectif à Tulle Agglo : approbation du PV de mise à disposition de biens meubles et immeubles

Le procès-verbal décrit les biens mis à disposition de Tulle agglo

L'annexe 2 retrace le sort des résultats

Pour rappel

Résultat de fonctionnement : + 4 722,07

Résultat d'investissement : + 7 043,52

Provision : 7 283,41

Le principe du transfert du résultat assainissement, déduction faite de l'achat d'un tracteur tondeuse et des créances admises en non valeurs (942.82 €), a été validé par le conseil dans sa séance du 30 août dernier. L'achat du matériel d'un montant de 11 680.05 € sera donc déduit.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité valide le transfert de 6 426.09 € à Tulle Agglo

Une décision modificative sera prise dans ce sens

Décision modificative affectation du résultat assainissement

	Dépenses		Recettes	
Investissement	2182	11 680.05	001 (asst)	7 043,52
			021	4636.53
	Total	11 680.05	Total	11 680.05
Fonctionnement	023	4 636.53	002 (asst)	4 722,07
	6541 (NV asst)	942,86		
	678 (transfert TA)	6 426.09	781 (reprise prov)	7 283,41
	Total	12 005,48	Total	12 005,48

Adopté à l'unanimité

Déneigement 2018-2019

M. Serge Faurie sort de la salle

M. le maire présente les devis en sa possession pour le déneigement des voies communales :

Xavier NARD : 67 € HT de l'heure

Serge FAURIE : 80 € HT de l'heure

La proposition de M. Nard à 67 € HT est retenue à l'unanimité

Renouvellement des contrats statutaires

Les contrats d'assurances couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ces nouveaux contrats.

Le conseil retient l'offre de la CNP

Adopté à l'unanimité

Autorisation pour le maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, il convient d'y autoriser le maire pour $\frac{1}{4}$ du montant du budget précédent à savoir :

Budget commune	BP 2018	1/4
Chapitre 21	40 536,83 €	10 134,21 €
Chapitre 23	178 130,48 €	44 532,62 €
Total		54 666,83 €

Adopté à l'unanimité

Commission de contrôle des listes électorales : désignation d'un conseiller et de son suppléant

La loi du 1^{er} août 2016 qui a réformé les modalités d'inscription sur les listes électorales et instaurer le répertoire électoral unique, a supprimé les commissions administratives chargées de la révision des listes électorales et a créé les commissions de contrôle.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans et après renouvellement intégral du conseil municipal

Odette DOUHET est désignée membre titulaire, Serge FAURIE suppléant

Fin de la séance à 21 heures